

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA14 210354 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de construire un bâtiment résidentiel de 3 étages et 4 logements, au coin des rues Argyle et Wellington sur le lot 1 438 035.

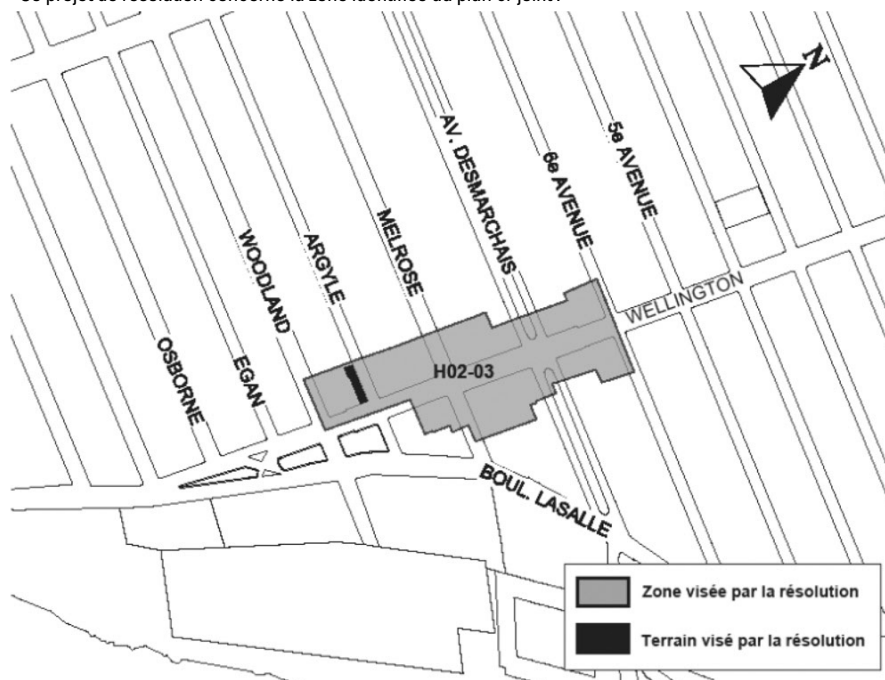
### Construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et 4 logements

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution à la séance du 2 septembre 2014, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 30 septembre 2014 à 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge à la marge avant prescrite à la grille des usages et normes H02-03. Le projet propose un logement en sous-sol, ce qui déroge également au Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700). Le projet déroge aux dispositions concernant le revêtement extérieur autorisé, à certaines règles d'harmonie architecturale comprises à la sous-section 1 de la section 7 du chapitre 5.

Finalement, le projet ne sera pas soumis à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700) concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), cette procédure ayant été ajoutée à même le présent projet de résolution.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 18 septembre 2014

Caroline Fisette, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement